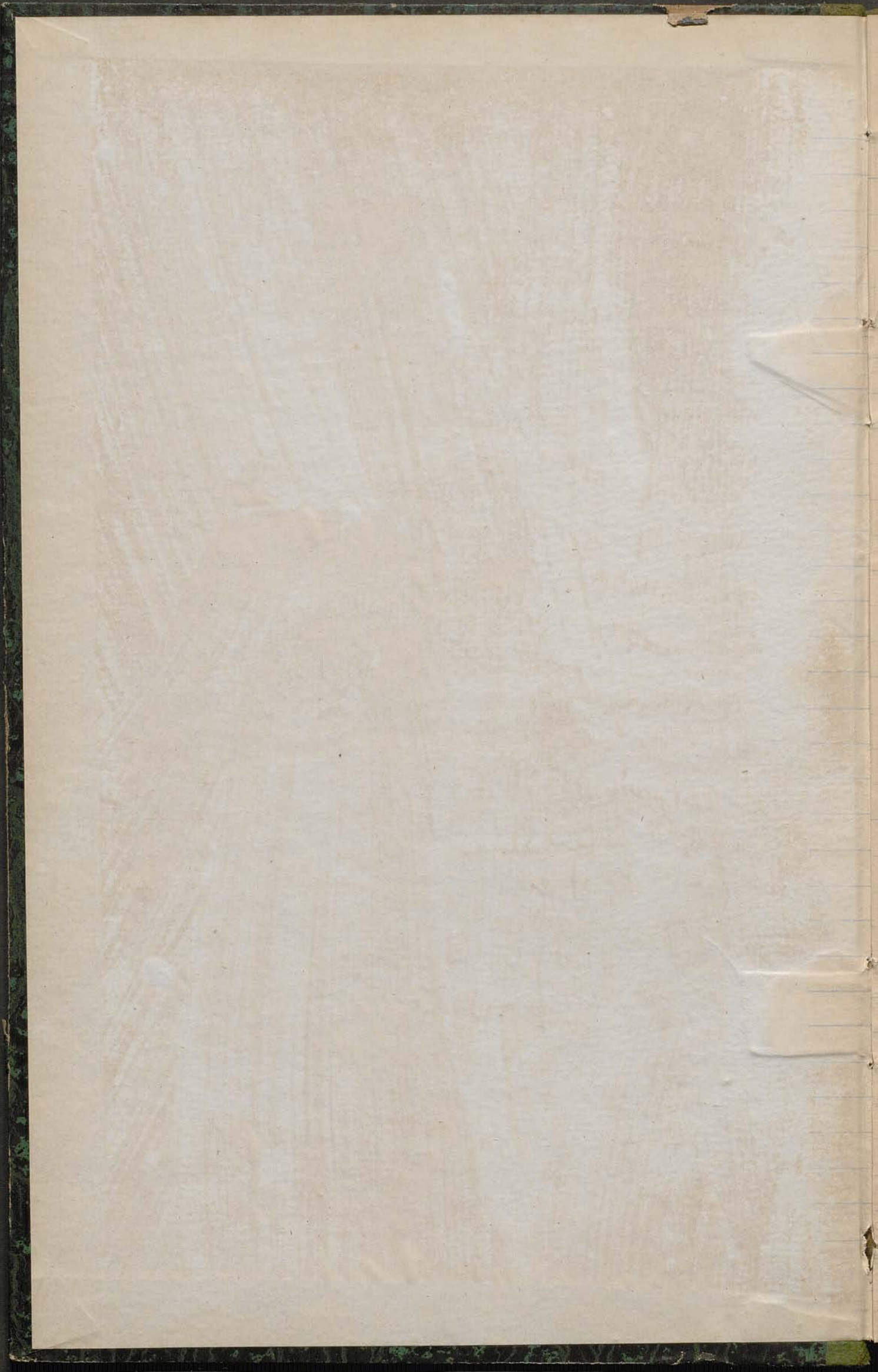


COMMISSION chargée de l'examen du projet de  
de loi tendant à modifier le tableau des  
circonscriptions électorales annexé à la loi  
du 24 décembre 1875, et à augmenter la re-  
présentation de l'Algérie et des Colonies.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : GÉNÉRAL ARNAUDEAU.  
2<sup>e</sup> — TESTELIN.  
3<sup>e</sup> — JOUIN.  
4<sup>e</sup> — MILLAUD (ÉDOUARD).  
5<sup>e</sup> — SCHOELCHER.  
6<sup>e</sup> — CORBON.  
7<sup>e</sup> — LE LIÈVRE.  
8<sup>e</sup> — PARENT.  
9<sup>e</sup> — MALENS.







1245 1874



[1881]







Séance Du 23 juillet

M. Schalder sur les Rentes  
M. de Millard sur les Rentes.

M. Testelin dans le 2<sup>e</sup> Bureau - parle en faveur  
de la circulaire qui a été émise à un grand majorité  
contre les colonies.

M. Jouis sur le 3<sup>e</sup> Bureau ne veut pas  
prendre contre le projet de loi, mais a fait  
des réserves relativement à la Colonie de Guyane  
Colonie et à la Réunion.

Pour le Sénat M. Jouis a considéré que la  
proposition était pour le complément de la loi de 1831  
mais la réformation.

Une exception a été faite pour Paris qui  
n'avait droit qu'à 79 députés. On lui en donne  
vingt. Une exception relative par M. Portal  
en faveur d'un arrondissement ayant plus de cent mille  
habitants ne fut pas acceptée.

L'opinion du Bureau a servi M. Jouis qui  
a été élu contre M. Henri Martin député de  
la loi.

M. le Général Armandeau nommé dans le 2<sup>e</sup> Bureau parle  
particulièrement pour l'augmentation  
de députés Algérie et de la Réunion. La puissance  
acquise par les représentants Algériens au  
Parlement est déjà trop grande pour la représentation  
la métropole.

Pour et conclure.

M. de Millard dans le 4<sup>e</sup> Bureau s'est prononcé  
en faveur de la loi, soit en ce qui  
touche Paris, soit au point de vue des  
Colonies. L'orateur a été élu contre.



Mr. Chénier qui a combattu la loi transmise par le G<sup>l</sup>.

Mr. Schalcher dans le 5<sup>e</sup> Bureau s'est particulièrement occupé de la représentation de la Colonie et s'est prononcé en faveur du projet de loi. L'orateur a répondu aux questions qui étaient faites quant à la population de la Colonie et a montré la sagesse du projet.

Mr. Genière Saligny a parlé dans le même Bureau Mr. Schalcher.

Mr. Corbeau dans le 6<sup>e</sup> Bureau a exprimé une opinion favorable à la loi. Mr. Robert s'est opposé.

Mr. Latière dans le 7<sup>e</sup> Bureau a été élu au bénéfice de l'âge contre M. de Larcy, il s'est prononcé pour le projet. Un membre de ce Bureau a exprimé le vœu de voir accomplir par le parlement un remaniement total des Circonscriptions électorales.

M. de Larcy a critiqué la représentation de la Martinique, d'autres membres ont combattu le projet relatif à l'Algérie.

Mr. Parent dans le 8<sup>e</sup> Bureau a été élu contre Mr. Oudet sur sa simple déclaration qu'il était favorable au projet de loi.

Mr. Molau dans le 9<sup>e</sup> Bureau n'a eu à répondre qu'à quelques observations de Mr. Buffet relatives à Saint-Denis, disant de voir, il a été élu.

Mr. le Président donne à la Chambre l'acte d'une lettre de Mr. de Larcy demandant rectification de sa circonscription dans le Gard, au lieu d'Alais.

Mr. Molau et Testelin font remarquer que la question n'est pas venue à la Chambre, la Chambre admet



Le procureur - M. Malleville et Testelin. Le bureau  
aide - M. de Lascy.

M. Corbeau propose une motion d'ordre & question sur  
à discuter, elle relative à Paris, elle relative aux  
colonies, il conviendrait de procéder en étudiant ces  
deux questions.

Adhésion de la Chambre.

M. Jouin a la parole. La règle de représentation, dit-il,  
est l'annuité. Pour Paris, la situation est exceptionnelle,  
elle est particulière.

Si on veut observer la loi, la représentation de Paris sera  
quand vingt députés, on peut reformer la loi, mais il  
ne faut pas procéder d'une manière subreptive.

Quant à l'Affaire, l'augmentation de la  
représentation deviendrait un subterfuge qui pourrait  
paralyser l'exercice du pouvoir d'un gouvernement.  
On apprécierait l'Affaire au lieu de la porter.

M. Testelin : la loi de 1839 est une loi, on peut la réviser.  
La minorité la plus pauvre de la Chambre élève la  
plus grande nombre de députés.

L'orateur rappelle les chiffres cités dans son discours  
en 1839.

La loi qu'on vous présente est une petite  
amélioration.

On a commis en 1839 une grave injustice, il  
faudrait réparer dans la mesure du possible.

M. Jouin : ce n'est pas l'exécution de la loi, c'est sa  
exécution.

M. Bours fait ressortir la plénitude du droit de  
législation actuelle.

M. Corbeau fait appel au sentiment de justice.  
La règle est l'égalité devant la loi. Paris



serait le pays de France le plus injustement  
traité.

M. E. Millard appuie les observations de M.  
Corbon. Le Grand-compte s'élève à  
d'habitants. Si le raisonnement de M.  
Jouin était juste, il ne faudrait  
envoyer au parlement que 360 ou 350  
députés.

M. Jouin réplique. M. Stencandau l'appuie.  
Bartou de soutien de l'Etat, il trouve  
la réponse relative à Paris sans opposition.  
L'article 1<sup>er</sup> sera aux voix et adopté.  
Article 2.

M. Lefèvre parle en faveur de l'article 2.  
L'Algérie n'a qu'un tiers de la population  
républicaine.

M. Fretzler parle dans le même sens.

Il est toujours bon d'entendre 2 voix au lieu d'une.  
L'Algérie avait 2 députés en 1831 en 1848, il faut  
tenir à ce tradition.

M. Kruan-Dau veut un grand prêt à voir  
le parlementaire en faveur l'Algérie.

M. Schalcher parle en faveur des Colonies.  
L'article 2 est adopté.

Article 3.

M. Millard parle en faveur de l'article 3.

M. Schalcher appuie M. Millard. Art. 3 adopté  
à l'unanimité. M. Fretzler obtient 3 voix  
M. Parent quote.

M. Parent est élu.

V. Schalcher

E. Millard  
président



Séance du 25 juillet 1876  
M. Schalinski P<sup>t</sup>

M. Parent donne lecture de son rapport.  
Après quelques observations de M. Jouin, le rapport est  
lu et adopté.

La séance est levée à deux heures.

Le Président  
M. Schalinski

Ed. Millard  
Secrétaire